

*Taxe d'accise*

tion, à savoir que les ressources naturelles appartiennent aux provinces. Je trouve qu'ils ont une conception absolument outrageante de la constitution, et ce n'est pas peu dire.

Aux termes du bill C-48, le gouvernement du Canada a établi ce qu'il appelle les terres du Canada, ce qui comprend entre autres les terres des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Que restera-t-il à ceux qui aspirent au statut de province? Un citron pressé? En fait, le gouvernement fédéral ne pourra ni ne voudra accorder aux habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon le droit à leurs richesses naturelles.

Les Inuit, les Dénés et les autres autochtones de ces territoires devraient presque prendre les armes pour empêcher le gouvernement du Canada d'appliquer le bill C-48. Ce bill équivaut à un pillage des terres qu'en vertu de notre régime fédéral, le gouvernement du Canada détient en fiducie au nom de tous les citoyens du pays. Elles devront un jour être rendues aux gens qui habitent ces territoires, lorsqu'ils deviendront des provinces. Si, dans le passé, le gouvernement avait pris à l'égard des terres de l'Alberta et de la Saskatchewan des mesures semblables à celles qu'il veut adopter au sujet de celles des Territoires, les habitants de ces provinces n'auraient plus de ressources.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Le député a pu parler pendant 43 minutes, ce qui me paraît amplement suffisant.

**M. Lambert:** J'ai presque fini, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Broadview-Greenwood.

**M. Rae:** Monsieur l'Orateur, si le député d'Edmonton-Ouest veut terminer son discours, je suis sûr qu'on le lui permettra à l'unanimité.

**M. l'Orateur adjoint:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, je n'abuserai pas de la générosité que mes collègues m'ont témoignée cet après-midi. J'aurai bien d'autres occasions de revenir sur cette question. De façon générale, je pense m'être bien fait comprendre: je ne trouve pas grand-chose qui me plaise dans ce bill.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bob Rae (Broadview-Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je serai heureux à nouveau d'entendre le discours promis par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). La principale préoccupation dont je voudrais faire part cet après-midi c'est que le ministre s'était engagé à ce qu'après une très brève deuxième lecture ce texte ferait l'objet d'un long examen au comité, où nous pourrions entendre une série de témoins, les interroger et chercher plus sérieusement à réaliser un consensus sur les modifications possibles.

Ce qui est vraiment inquiétant dans la façon dont le gouvernement donne suite aux critiques adressées à diverses mesures contenues dans ce bill, c'est qu'il ne se montre disposé à agir que sur un point, et sur ce seul point. Il a été généralement admis au comité que l'industrie des soins de beauté était victime d'un traitement discriminatoire, et qu'une catégorie de

personnes est indûment frappée d'une taxe, je veux parler des propriétaires et exploitants de salons de beauté. Outre ce changement...

**M. Waddell:** ... embellissant.

**M. Rae:** ... oui, embellissant, on pourrait le dire. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a lu mes notes, c'est évident. A part ce changement, rien n'a vraiment avancé. Je voudrais donc traiter cet après-midi de divers amendements qui ont été présentés mais auxquels le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre d'État (Finances) (M. Bussiè-res) n'ont pas donné suite.

Il y a 135 motions concernant ce bill. Le ministre fait oui de la tête, d'un air plutôt découragé. Il est évident qu'il va y avoir un débat difficile, je dirai même ennuyeux et prolongé sur diverses questions qui tiennent à cœur à diverses catégories de Canadiens, et même à tous. Je pense qu'on pourrait abréger ce débat si le gouvernement se déclarait disposé à donner suite à diverses mesures constructives que nous avons proposées.

● (1630)

Au nom de notre parti et surtout du député de Kamloops-Shuswaps (M. Riis) et de notre critique officiel en matière d'énergie, le député de Vancouver-Kingsway, je dirai que nous avons fait des propositions qui se sont heurtées à un mur de résistance infranchissable. Je pourrais dire au ministre ce que nous en pensons.

Nous rencontrons une opposition irréductible lorsqu'il est question d'indexer la taxe sur les alcools. Le gouvernement a abandonné l'idée d'une indexation trimestrielle en faveur d'une indexation annuelle. Il n'en demeure pas moins qu'il a rejeté le principe qui est en cause, ici, à savoir que le gouvernement ne doit pas tirer profit de l'inflation, comme c'est présentement le cas, ni même donner à penser qu'il le fait. Le gouvernement vient d'acquiescer des intérêts dans l'inflation alors qu'en fait, nous considérons qu'il ne devrait décréter ce genre de taxe ou l'indexer qu'une fois par an, soit au moment de la présentation du budget.

Une fois que le gouvernement a accepté en principe de modifier les taux une fois l'an, pourquoi devrait-il se lier les mains au lieu de le faire simplement lors de la présentation du budget, alors que l'on pourra en discuter à la Chambre, quand on connaîtra les incidences réelles de cette loi sur les trois principales industries? Il me semble qu'en d'autres cas le gouvernement a rejeté l'idée de hausser automatiquement les taxes par voie de l'indexation, et je crois qu'il faudrait en faire autant en l'occurrence.

Nous avons proposé d'autres amendements que le gouvernement a rejetés tout aussi cavalièrement. Il a repoussé du revers de la main la simple proposition d'accorder une certaine forme de dédommagement à ceux qui perçoivent les taxes au nom du gouvernement, notamment les petites entreprises. En fait, nous aurons peut-être même quelque difficulté à le proposer à cause de la décision de madame le Président à propos de sa recevabilité, étant donné que cela occasionnerait des dépenses gouvernementales. C'est le gouvernement qui devrait proposer des motions de ce genre.